



RÈGLEMENT de L'ASSAUT du HAUT FLEURY 15.02.2023

- Les participants à la **montée chronométrée** inscrite au calendrier FFME (<https://www.ffme.fr/competition/fiche/8447/>) doivent être titulaires d'une licence Nationale FFME ou (FFCAM avec visa médical).
- Pour les non licenciés :
 - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives datant de moins d'un an devra être présenté.
 - Une assurance découverte à la journée au tarif de 6€ devra être souscrite.
- Les participants à la **montée non chronométrée** sont dispensés de présentation de licence et/ou de certificat médical.
- Les mineurs devront être munis d'une autorisation parentale de participation quelle que soit l'épreuve sauf si accompagnés d'un de leur parent pour la montée non chronométrée.

La manifestation donnera lieu à 3 épreuves :

- * Un parcours NON chronométré de 650 mètres de dénivelé positif et 80 mètres de descente avec 2 manipulations (1 dépeautage + 1 rempeautage).
- * Une course chronométrée de 650 mètres de dénivelé positif et 80 mètres de descente avec 2 manipulations (1 dépeautage + 1 rempeautage) se référant aux règles applicables données par la FFME (www.ski-alpinisme.com)
- * Une course chronométrée de 450 mètres de dénivelé positif sans descente pour les catégories U14 et U16 se référant aux règles applicables données par la FFME (www.ski-alpinisme.com)
- * Le matériel autorisé et obligatoire pour la course NON chronométrée :
 - Skis de randonnées et lampe frontale.
 - Sans être obligatoire, le casque reste néanmoins vivement conseillé.
 - Les raquettes et surfs (spiltboard) ne sont pas autorisés.
- * Le matériel autorisé et obligatoire pour les courses chronométrées :
 - Skis de randonnées, lampe frontale et **casque** de ski homologué.
- * Tarifs et modalités d'inscription :
 - En ligne sur le site L'Chrono au tarif de 20€ pour toutes les épreuves : <https://www.l-chrono.com/inscriptions-assaut-du-haut-fleury/>
 - Les inscriptions sur place en fonction de la disponibilité de dossards seront majorées de 5€ dans la limite de 200 participants.
 - L'inscription donne droit à un lot d'accueil, la prise en charge des sacs pour leur convoyage sur la ligne d'arrivée, un repas d'après course et la participation au tirage au sort en fin d'épreuve.



RÈGLEMENT de L'ASSAUT du HAUT FLEURY 15.02.2023

- * Départ en ligne : (**voir indications pour retrait des dossards**)
 - Montée populaire : 18h30 au pied de la piste Chevally à la station de Praz de Lys.
 - Course U14 et U16 chronométrée : Départ fictif à 18h30 afin de rejoindre le point de départ réel au pied de la piste Brésy donné vers 18h.
 - Course chronométrée : 18h50 au pied de la piste Chevally à la station de Praz de Lys.

- * L'épreuve débute du pied de la station du Praz de Lys et se termine au sommet du Haut Fleury. Néanmoins chaque participant doit être en mesure de regagner le point de départ sous sa responsabilité en empruntant l'itinéraire de descente : piste bleue « du lac », (possiblement en neige dure). Tout abandon doit être signalé à l'organisation, les chasubles (dossards) seront récupérées au point de départ ou à la salle de restauration.

- * L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours selon les conditions météorologiques et/ou d'enneigement.
En cas de manque de neige et/OU d'aléa climatique majeur l'épreuve 2023 sera annulée sans date de report ; les inscriptions seront remboursées.

- * L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de dommages causés par un compétiteur sur du matériel ou sur un spectateur, de chutes, de pertes, de vols, de détériorations du matériel ou d'équipements, etc...

- * Présence d'un ravitaillement à l'arrivée sommitale.

- * Les vêtements chauds des concurrents seront montés par avance au sommet.

Podiums récompensés : Hommes et Femmes.

U14 et U16	13 à 16 ans	2010 à 2007
U18 et U20	17 à 20 ans	2006 à 2002
U23 + Séniors	21 à 39 ans	2001 à 1983
Master 1	40 à 49 ans	1984 à 1973
Master 2	50 ans et plus	1972 et avant

Programme :

Remise des dossards à partir de 17h00 au local des dameuses sur le haut de la station du Praz de Lys au lieu-dit « les Moliettes » soit à 600 mètres de la ligne de départ qui sera joignable par une piste piétonne enneigée. (voir carte ci-après)

La récupération des dossards, le repas à la fin de la course, la remise des prix et le tirage au sort auront lieu dans le même local.

Repas accompagnateur : Possibilité d'achat sur place en fonction des disponibilités.



RÈGLEMENT de L'ASSAUT du HAUT FLEURY 15.02.2023

Parcours :

